



PROGRAMME RECYTER

APPEL À PROJETS - Édition avril 2016

I. Contexte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 fixe les objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour aller vers une économie circulaire en matière de déchets des activités économiques aux articles L 541-1 et L 541-2 du Code de l'Environnement.

Pour répondre aux obligations de la loi TECV et aux enjeux franciliens de réduction et de valorisation des déchets des activités économiques, la **CCI de région Paris Ile-de-France** en partenariat avec la **Région Ile-de-France**, lance le premier appel à projets du programme **RECYTER (Recyclage & Territoire)**.

II. Objectifs

L'objectif du programme **RECYTER** est d'accompagner les **PME** et les **territoires franciliens** en matière de prévention, de gestion et de valorisation des déchets des activités économiques.

Il s'agit de promouvoir les modes de production responsables en accompagnant les entreprises vers la limitation de la production de leurs déchets, vers une optimisation de leur politique d'achats, vers une meilleure gestion et valorisation de leurs déchets. Il s'agit également d'informer les entreprises des services proposés par les Filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) qui concernent les déchets des professionnels.

Afin de recruter les projets qui seront accompagnés, et de susciter l'intérêt des territoires et des entreprises, **un appel à projets est lancé**.

Trois projets seront retenus pour l'édition 2016 parmi les candidatures reçues.

III. Conditions d'éligibilité du projet

Le projet est porté par un coordinateur appelé « **porteur du projet** ».

➤ Bénéficiaire :

Le **porteur de projet** peut être un acteur ou un groupement d'acteurs privés (association d'entreprises, gestionnaires de zones d'activités, club ou interclub d'entreprises, pépinière d'entreprises) ou une collectivité territoriale aux bénéficiaires des entreprises de son territoire.

Dans le cadre du programme RECYTER, seules les **petites et moyennes entreprises**, au sens de la Commission Européenne, peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel de la CCI Paris Île-de-France.

➤ Territoire :

Le projet concerne un **territoire francilien**, et peut être porté à différentes échelles : zone d'activités, zone industrielle, territoire communal ou intercommunal, quartier...

➤ Planification :

Le projet devra débuter au maximum un mois après la validation par le comité de sélection.

➤ Projet :

Le projet doit présenter les possibilités de réaliser des diagnostics individuels dans les entreprises pour établir un état des lieux qualitatif et quantitatif le plus exhaustif possible des déchets produits sur le site, afin d'élaborer un plan d'actions et accompagner les entreprises à la mise en œuvre de ce dernier.

Au regard des résultats des diagnostics et des besoins exprimés par les entreprises, un accompagnement des territoires vers la mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sera engagé. Il comprend une analyse des diagnostics individuels, une animation du territoire pour faire émerger des synergies inter-entreprises sur la thématique des matières premières et des déchets.

Les **synergies inter-entreprises** relèvent d'actions concrètes comme la mutualisation de collecte de déchets, l'organisation de collectes éphémères avec les éco-organismes, la réalisation d'une étude de faisabilité...

Les **déchets d'activités économiques** ciblés sont les déchets inertes, dangereux, et non dangereux, et notamment les déchets spécifiques tels que les bio-déchets, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets d'équipements d'ameublement ou les déchets précisés dans le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 à savoir les déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois.

IV. Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- **Potentiel du territoire** pour déployer des synergies inter-entreprises,
- **Gouvernance** du projet,
- **Motivations** des parties prenantes,
- **Clarté et concision** du dossier.

V. Soutien de la CCI Paris Ile-de-France

Le programme RECYTER est cofinancé par la CCI Paris Île-de-France et la Région Île-de-France. Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement de la CCI Paris Île-de-France en matière de prévention et de gestion des déchets, et en matière de d'écologie industrielle et territoriale (EIT).

Les accompagnements seront d'ordre collectif et individuel, et se feront selon trois volets :

- L'organisation **d'ateliers d'information** sur le territoire pour favoriser les échanges et le partage d'expériences sur les enjeux de la gestion des flux de matières et de déchets.
- **L'animation du projet** en vue de mettre en œuvre des synergies inter-entreprises sur la thématique des flux de matières et de déchets de type EIT (15 jours d'accompagnement par projet soutenu).
- **L'accompagnement individuel des PME** participant au projet afin d'établir un état des lieux qualitatif et quantitatif des flux de matières et de déchets, et de les accompagner dans l'optimisation de ces flux et des coûts associés (5 à 7 jours d'accompagnement par entreprise en fonction de la complexité du site).

Une contribution résiduelle restera à la charge des PME participantes concernant l'accompagnement individuel.

VI. Modalités de candidature

Dossier de candidature (ci-joint) :

Les porteurs de projet sont invités à retourner leur dossier à l'adresse suivante **environnement@cci-paris-idf.fr**

Le dossier présente en 4 pages maximum :

- le porteur et les partenaires,
- les motivations des parties prenantes,
- le périmètre géographique,
- le nombre et la nature des entreprises potentiellement concernées par le projet,
- le planning prévisionnel,
- le potentiel du territoire concernant les actions à mettre en œuvre en matière de prévention et de valorisation des déchets, et de synergies inter-entreprises.

Calendrier de dépôt des dossiers :

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 20 juin 2016 à minuit.

La CCI Paris Ile-de-France informera le porteur du projet retenu par lettre et email.

Informations complémentaires :

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse suivante **environnement@cci-paris-idf.fr**

Les données communiquées par les candidats, notamment au travers de leur dossier de candidature, sont utilisées par la CCI Paris Île-de-France afin de traiter leur candidature à l'appel à projets et au-delà pour les tenir informés des offres de services de la CCI Paris Île-de-France. Elles sont conservées jusqu'à demande de désinscription.

*Conformément à la loi Informatique et libertés, les candidats disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel **cpdp@cci-paris-idf.fr**. Ils disposent également d'un droit de*

modification , de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de servicesentreprises@cci-paris-idf.fr ou, en cas de difficulté, auprès de cpdp@cci-paris-idf.fr.



RECYTER

Appel à projets – Edition 2016

DOSSIER DE CANDIDATURE

I. Porteur du projet

- Structure
- Adresse du porteur
- Contact, téléphone, mèl

II. Partenaires du projet

- Structure
- Adresse
- Contact, téléphone, mèl

III. Description du projet

- Les motivations des parties prenantes,
- Le périmètre géographique,
- Le nombre et la nature des entreprises potentiellement concernées par le projet,
- Le planning prévisionnel avec la période de démarrage,
- Le potentiel du territoire concernant les actions à mettre en œuvre en matière de prévention et de valorisation des déchets et de synergies inter-entreprises.

Les données communiquées par les candidats, notamment au travers de leur dossier de candidature, sont utilisées par la CCI Paris Île-de-France afin de traiter leur candidature à l'appel à projets et au-delà pour les tenir informés des offres de services de la CCI Paris Île-de-France. Elles sont conservées jusqu'à demande de désinscription.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les candidats disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel cpdp@cci-paris-idf.fr. Ils disposent également d'un droit de

modification , de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de servicesentreprises@cci-paris-idf.fr ou, en cas de difficulté, auprès de cpdp@cci-paris-id.fr.